

DIRECTION DE L'EAU DE L'ASSAINISSEMENT ET DU PLUVIAL
Etude des conditions de remise de l'Huveaune dans son cours topographique
Présentation du programme d'actions à M. REAULT (26/01/2021)
Compte-rendu de la réunion

Date : 26/01/2021	Heure de début : 11h10 Heure de fin : 12h30	Lieu : DEAP, Les Docks 10.8 Visioconférence
Participants		Rédacteur du compte rendu
<u>Participants :</u> Didier REAULT : AMP/CTMP Nathalie PERRIN : AMP/CTMP/PEA Pascal DESHONS : AMP/CTMP/DEAP/DAIE Frédéric BOUDOT : AMP/CTMP/DEAP/DAIE Philippe ROBERT : AMP/CTMP/DEAP/DAIE		Frédéric BOUDOT
		Liste de diffusion
		Présents, Jean-Yves GUIVARCH
		Date de diffusion
		26/01/2021

Relevé de décisions

Contexte et objectif de la réunion :	Responsable	Délais
<p>Contexte et objectif de la réunion : Cette étude traduit la volonté politique de rétablir l'Huveaune dans son cours naturel entre le quartier de la Pugette et le Parc Balnéaire du Prado. Elle a été intégrée au contrat d'agglomération signé avec l'Etat et l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse, le 11 juillet 2014. Ainsi, l'étude des conditions de remise de l'Huveaune dans son cours topographique se termine. L'objectif de la réunion est donc d'en présenter le programme d'actions (phase 4 de l'étude) à M. Réault.</p> <p>Déroulé de l'étude : Pascal DESHONS présente le déroulé de l'étude et les problématiques de pollutions bactériologiques rencontrées sur l'Huveaune et ses affluents. En conséquence, l'Huveaune ne peut pas être remise dans son cours en l'état car le niveau de contamination bactériologique n'est pas compatible avec la qualité requise pour la baignade. Aussi, les opérations du plan d'actions ont pour objectif principal de créer les conditions de retour l'Huveaune dans son cours topographique par temps sec et pour les petites pluies. Pour des pluies plus intenses, l'Huveaune retourne dans son lit (comme dans sa configuration actuelle) et les paramètres influençant sa qualité sont très difficilement contrôlables et améliorables compte-tenu du contexte urbain de ce petit fleuve.</p> <p>Le programme d'actions est décliné en 4 volets : assainissement, gestion des milieux aquatiques, déchets, sensibilisation / communication. Ils sont eux-mêmes déclinés en objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assainissement : <ul style="list-style-type: none"> ● Augmenter la surveillance, ● Améliorer la gestion patrimoniale du réseau, ● Améliorer le réseau existant, ● Réduire la pollution de temps de pluie : agir à la source, - Amélioration du fonctionnement de l'Huveaune : <ul style="list-style-type: none"> ● Améliorer la capacité épuratoire et développer la biodiversité - Gestion des macrodéchets, <ul style="list-style-type: none"> ● Agir à la source, ● Gestion du dégrilleur de la Pugette, - Communication / sensibilisation. 		

Le programme est ensuite présentés actions par actions.

En synthèse : 28,4 M€ HT d'études et de travaux d'investissement sont préconisés et répartis ainsi :

Investissement :

De n+1 à n+5 ans: 6,4 M€ HT

De n+5 à n+10 ans: 8,4 M€ HT

Pour n>10 ans : 13,6 M€ HT

Fonctionnement :

1,3 M€ / an

La réalisation des opérations du programme est un préalable à la remise de l'Huveaune dans son cours, sans pour autant garantir une qualité des eaux de baignade conforme à son exutoire.

Certaines actions peuvent être engagées rapidement :

- Les maillages du réseau pluvial vers le réseau d'assainissement représentent les actions les plus efficaces et réalisables facilement. Elles pourraient être opérationnels rapidement avec une efficacité élevée pour la résolution de la problématique de temps sec. Ce poste de dépense représente 2,4 M€ H.T..
- Toutes les actions constituées par des études peuvent aussi être lancées rapidement. Elles permettront d'affiner le programme de travaux et de les réaliser avant 2024. Ce poste représente 520 k€ H.T..
- L'augmentation de la surveillance (augmentation de la fréquence des inspections des exutoires pluviaux sur le Jarret et l'Huveaune, extension du périmètre surveillé à d'autres cours d'eau, installations d'équipements de mesures sur les réseaux, création d'une Police des Réseaux) peut également être prévue rapidement. Ce poste représente 580 k€ H.T..
- Les inspections des réseaux les plus anciens, identifiés dans les fiches actions, permettront de lancer les travaux de renouvellement. Ces derniers s'inscrivent dans la durée.

Au total, 3,5 M€ H.T. d'opérations pourraient être lancés rapidement.

Didier REAULT affirme l'obligation d'améliorer la qualité des eaux mais constate l'ampleur des travaux à mettre en œuvre.

Il indique que la remise de l'Huveaune dans son cour topographique est un enjeu politique fort, qui est à mettre au regard des difficultés à atteindre une qualité bactériologique conforme, condition nécessaire à cet objectif.

Il reconnaît, ainsi, les difficultés à défendre un programme d'actions dont il n'est pas sûr qu'il permette de réunir les conditions pour que l'Huveaune puisse retourner dans son cour topographique.

Néanmoins, les opérations pouvant être lancées rapidement sont essentielles.

Au-delà de la participation à l'amélioration de la qualité bactériologique, elles permettent de fiabiliser le système d'assainissement et de diminuer son impact sur la qualité des eaux et des milieux naturels.

Ainsi, M. REAULT s'engage à défendre l'inscription de ces premières actions au budget métropolitain.

Par conséquent, les opérations doivent être ventilées suivant les budgets pluvial, assainissement et GEMAPI.

Par ailleurs Pascal DESHONS indique que les services de l'Etat demandent un plan d'actions dans le cadre de la Déclaration d'Antériorité du Réseau Pluvial du Territoire Marseille Provence. Certaines opérations de l'étude Huveaune pourraient alimenter ce plan d'actions.